

## Frais scolaires en périscolaires

## Par cocochanel05, le 12/07/2016 à 09:38

## Bonjour maître

Je perçois une pension alimentaire/ entretien pour mon enfant. Mon enfant rentre au collège cette annee et les frais de scolarité et périscolaires sont plus conséquents. (Fournitures scolaires transport scolaire et cantine)

Puis je demander la participation pour moitié aux frais supplémentaires à l'autre parent ? Je ne perçois plus la prime de rentrée scolaire car je vis de nouveau en couple

A ce propos, cela peut il avoir une incidence sur ma requête?

Mon nouveau conjoint versé lui même une pension alimentaire ET frais scolaires à son ex femme

merci pour vos retours

Respectueusement

## Par cocotte1003, le 12/07/2016 à 10:28

Bonjour, seul le juge peut augmenter la pension. Puisque vous vous êtes mis en couple, vos frais ont diminué puisque vous payez à deux le loyer, l'électricité... votre capacité financière a donc évolué à la hausse. Si la situation du père n'a pas évolué, vous risquez plus une baisse qu'une hausse de la pension, cordialement